

snes

U.

LILLE

BULLETIN

D'INFORMATION

DU SYNDICAT NATIONAL

DES ENSEIGNEMENTS

DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59000 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

BULLETIN SPECIAL

Janvier 2006

ISSN : 0399.6522

temps présent

**Education en danger !
Académie sacrifiée !** p. 2

**L'éducation prioritaire :
des choix inacceptables** p.3

Un plan d'action académique
unitaire p.4, 5



personnels p.6

Motion de la CAA
du 9 janvier p. 3, 5, 6

tribune libre p.7

vie du snes

Congrès académique
en mars 2006 p. 8

Stage p. 8

Encart

- Rapport d'activité académique
- Rapport financier

édito

Le projet de supprimer une nouvelle fois des postes dans notre académie, et dans quelques autres, n'est pas une réelle surprise. L'appel à la grève de novembre 2005 reposait sur l'analyse des conséquences des restrictions prévues au budget 2006.

Par contre, **l'ampleur des suppressions d'emplois, 636 pour le second degré** dans notre académie, ne peut que glacer quiconque connaît la situation. La rapidité des réactions des élus de la région, du PC à l'UMP témoigne de cette inquiétude, même si pour certains, tant de naïveté confond, le vote du budget ayant été acquis à une majorité confortable, tandis que d'autres oublient que ces diminutions ne datent pas de cette législature : **depuis 1998, ce sont 3538 postes qui ont été supprimés.**

Les recteurs successifs, depuis cette date, n'ont cessé de se réfugier derrière deux mêmes arguments d'une grande pauvreté : la baisse démographique et la solidarité. On sait ce que vaut le premier. Oui, le nombre des élèves a diminué de dizaines de milliers depuis cette date, nul ne le nie. Mais nous ne nous satisfaisons pas d'arguments malthusiens. Oui ou non, cette académie connaît elle la difficulté scolaire ? Un recul de la scolarisation ? Un recul de l'accès au bac ? Une part de plus en plus lourde du privé ?

Une inversion d'une seule de ces tendances suffirait à aboutir à un solde positif ! Hélas, le seul point "positif" que nous renvoie l'académie est...le recul des taux de doublants !

Cela révèle le cynisme du deuxième argument : celui de l'égalité des chances prôné par le président, qu'il faut traduire par l'individualisation des problèmes, et le rejet des solutions collectives qui ont le tort de nécessiter des moyens. **Les postes perdus chez nous ne vont pas dans les académies déficitaires, ils s'évaporent !**

Ce gouvernement ne ment pas, il met en œuvre ses promesses les plus sinistres. Une création pour deux départs à la retraite, c'est ce que nous connaissons dans l'éducation avec l'annonce des reculs des postes aux concours. Concrètement, cela signifie que dans les établissements, les départs ne seront pas compensés, et que les conditions de travail se dégraderont de nouveau. Des effectifs par classe alourdis, une offre de formation sans cesse réduite, le recours à des personnels peu qualifiés pour remplir les missions qui ne seront plus du ressort des enseignants faute de moyens, comme l'aide individualisée ou le soutien scolaire...

Face à cela, il ne faut pas lâcher. D'une part, parce que le pire est toujours possible, et même certain si nous baissons les bras. Quand De Robien geint sur les programmes trop lourds, il faut comprendre qu'il a retrouvé les bonnes vieilles méthodes : moins d'heures élèves, c'est moins de certifiés et d'agrégés, plus d'emplois peu qualifiés pour la garderie et le remplissage du temps scolaire.

Mais c'est aussi pour nos élèves qu'il faut nous battre. Oser appeler « collège ambition-réussite » les ghettos qu'annonce la réforme de l'éducation prioritaire lève le cœur ! Disparition des programmes, des cadres horaires, ouverture sur l'apprentissage, voilà ce qui est inscrit dans le projet. Quant aux autres établissements ZEP, ils ont la certitude de voir exploser les effectifs à très court terme.

Se laisser faire, c'est donner à l'opinion l'illusion que les solutions choisies sont bonnes, et au gouvernement la satisfaction que la lassitude des personnels matraqués est telle que l'on peut aller encore plus loin. A nous de montrer que tant qu'il ne renoncera pas aux régressions que lui inspire son libéralisme débridé, il nous trouvera devant lui et que d'autres s'y sont déjà cassé les dents.

Michel Devred

**Grève académique unitaire le 20 janvier
Manifestation régionale 14 h 30 - Lille - Porte de Paris**

Education en danger ! Académie sacrifiée !

ANALYSES ISSUES DE LA CA DU 09/01/06



Suppression de 636 postes dans les collèges et lycées de l'académie, Baisse de 30 % des postes aux concours internes et externes (voire 50% pour les Co-psy et CPE).

Au nom de la réforme de l'Etat, conçue comme un repli sur des fonctions dites régaliennes, au mépris des besoins sociaux de notre pays, le gouvernement met en œuvre les programmes de réduction massive des emplois de la Fonction Publique, notamment le refus des compensations des départs à la retraite. Pour tenter de faire passer sa politique, il a recours à la désinformation et aux mensonges. Mensonge quand il promet de compenser la diminution de l'emploi par l'amélioration des revenus, puisque le système de primes au mérite se substitue à la revalorisation salariale. Désinformation quand il impute aux fonctionnaires l'alourdissement de la dette, qui justifierait la diminution du nombre de fonctionnaires, sans parler des recettes, de l'inégalité fiscale qui ne profite qu'aux catégories les plus aisées, catégories qui en même temps profitent de la rente que représente la dette.

C'est le droit à un haut niveau d'éducation qui est remis en cause.

Par la diminution des emplois, qui se traduiront par des classes plus chargées, le recul des heures

en petits groupes, la réduction de l'offre d'enseignements et d'options, du soutien, de nouvelles menaces sur l'enseignement des LV. Il faut ainsi dénoncer la démagogie qui consiste à proclamer que l'on fait davantage pour l'éducation prioritaire en prélevant une heure en 5^{ème} et 4^{ème}, ce qui représente plus de 70 postes au niveau académique. Le travail en équipes, le suivi des projets en cours sont également menacés. Par la remise en cause des qualifications, avec le recours à des assistants pédagogiques pour effectuer des missions qui relèvent des enseignants, avec la mise en place des mentions complémentaires, c'est-à-dire de la bivalence. Par la création d'établissements ghettos, avec la mise en place des collèges « ambition-réussite », où programmes, horaires, missions et affectations des enseignants ne relèveraient plus d'un cadrage national. Enfin par le risque aggravé de ségrégation liée au développement de l'enseignement privé.

Pour les personnels, outre l'aggravation des conditions de travail, il faut rappeler les conséquences des suppressions de ces dernières années : mise au chômage de centaines de précaires, multiplication des mesures de cartes scolaires et des services partagés sur deux ou trois établissements, attaques de plus en plus nombreuses à l'encontre des non titulaires, enseignants ou vie scolaire, mais aussi TZR. L'existence même des Co-psy est remise en cause à travers les propositions des rapports Tharin et de l'Inspection Générale.

Ils veulent la disparition des CIO et des Co-psy.

Le ministère organise lui-même la mise en extinction du corps des Co-psy et Dcio en annonçant 55 postes aux concours 2006 (135 l'an dernier, 287 en 2002).

Ces recrutements sont à mettre en relation avec les 340 départs en retraite prévus à partir de septembre 2008 : c'est à peine un départ en retraite sur 5 qui sera remplacé.

On sait que certains, au sein de la majorité gouvernementale, piaffent d'impatience pour « libéraliser » le service public d'orientation, pour faire évoluer les Co-psy uniquement vers des missions d'information et d'insertion professionnelle.

La CAA du SNES réunie le 9 janvier 2006 considère au contraire que les Co-psy ont un rôle à jouer dans l'élévation du niveau d'aspiration des élèves, leur réussite scolaire et l'aide à l'élaboration des projets.

C'est uniquement en conservant l'ensemble de leurs missions nationales et la garantie de leur objectivité que les Co-psy pourront contribuer efficacement à la démocratisation du système éducatif.

Cette situation est le fruit d'une politique menée depuis plusieurs années et amplifiée par la loi Fillon, dont il faut poursuivre la dénonciation et demander l'abrogation. L'orientation vers l'apprentissage dès 14 ans n'est pas une mesure conjoncturelle, mais une suite logique des propositions sur le socle commun et le tri social annoncées dès le rapport Thélot.

Cette politique ne peut être ressentie que douloureusement dans une région comme la nôtre où la difficulté scolaire ne recule plus depuis longtemps. (cf. résultats aux évaluations, taux de réussite aux examens, poursuite d'études en LEGT et à l'Université), et où les tensions se répercutent dans les établissements scolaires.

L'éducation prioritaire : des choix inacceptables !

Sur un total de 96 établissements classés ZEP (+ 14 REP, sans ISS), dont 29 établissements « violence » dans le Nord et 3 dans le Pas-de-Calais, le rectorat en désignerait 28 (23 dans le 59 et 5 dans le 62) comme établissements « ambition réussite », dotés des 113 postes de « professeurs expérimentés ».

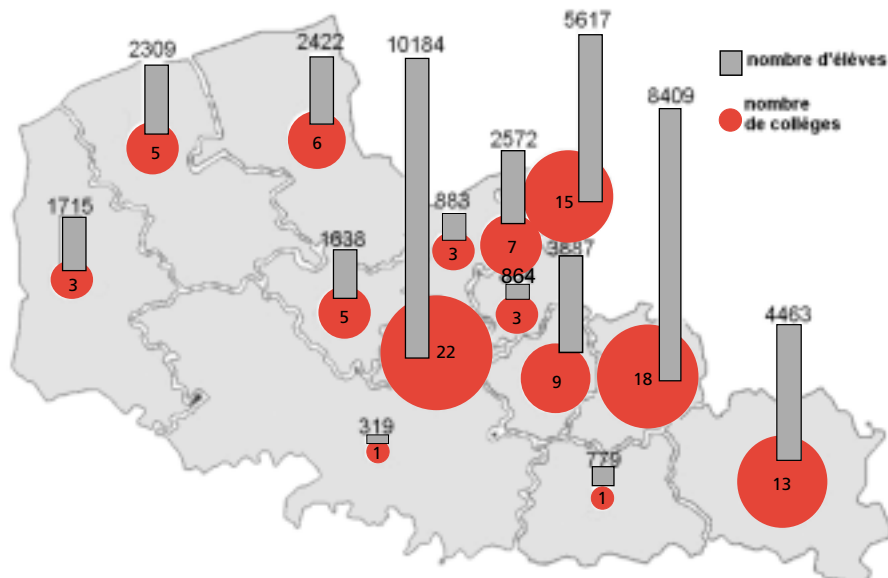
Le projet ministériel de réorganiser la carte de l'éducation prioritaire en 3 niveaux va entraîner une réduction brutale des moyens. Le premier niveau d'établissements constitué des 250 collèges « ambition réussite », bénéficierait, en termes de moyens supplémentaires, de 1000 enseignants expérimentés (moyens obtenus par la réduction d'une demi-heure de l'heure non affectée en cinquième et quatrième) et de 3000 assistants pédagogiques pour le soutien et l'aide aux devoirs. Dans notre académie, cela concernerait 28 établissements (23 pour le Nord, 5 pour le Pas-de-Calais). Le deuxième niveau concernerait des collèges ZEP qui garderaient les moyens actuels. Le troisième niveau, quant à lui, compterait des établissements destinés à sortir du dispositif d'éducation prioritaire sous trois ans.

En ce qui concerne les collèges « ambition réussite », les mesures envisagées seraient inefficaces et dangereuses tant pour la qualité de l'enseignement que pour le statut des enseignants et elles viseraient à mettre en place de véritables ghettos scolaires par l'introduction de mesures dérogatoires aux règles nationales :

- définition des missions de l'« enseignant expérimenté » par lettre de mission du chef d'établissement,
- contractualisation permettant une autonomie encore plus grande des établissements,
- suppression des redoublements,
- retour du livret de compétences allié au socle commun,
- découverte professionnelle dès la classe de quatrième,
- dérogation à la carte des lycées pour les élèves ayant obtenu une mention au brevet.

(cf. motion ci-contre)

La carte des collèges REP dans notre académie



Motion de la CAA du SNES
réunie le 9 janvier 2006
(extraits)

Actions

La CA académique demande que le SNES et la FSU inscrivent les premières décisions d'action de l'intersyndicale du 4 janvier dans un calendrier de luttes qui prévoit simultanément :

- la sensibilisation des établissements par des réunions d'établissements et de bassins, en prenant l'heure d'information syndicale. Le bulletin académique doit permettre d'amplifier les informations données par mels dès la rentrée,
- l'appel à une grève académique le 20 janvier, jour des CTPD et des dotations dans les collèges,
- l'appel à des actions académiques et nationales pour la défense des catégories menacées (Co-psy et CPE),
- l'appel à une action de grève dans un cadre national, que nous souhaitons unitaire,
- la participation dans le cadre des luttes interprofessionnelles à mener sur la base de la défense de l'emploi, des salaires, des services et de la fonction publics.

Education prioritaire

La CA rejette le projet gouvernemental qui a pour objectif la casse de l'éducation prioritaire en particulier, et qui introduit une remise en cause des statuts.

Le congrès académique sera l'occasion de rappeler les 17 propositions du Snes pour une vraie relance des ZEP.

La CA dénonce le mépris dont fait preuve la Rectrice, quand elle nie l'effort accompli depuis 30 ans pour l'élévation du niveau de formation. Elle oublie que la détérioration des indicateurs est corrélative au début des suppressions de postes depuis une dizaine d'années.

Suite page 5

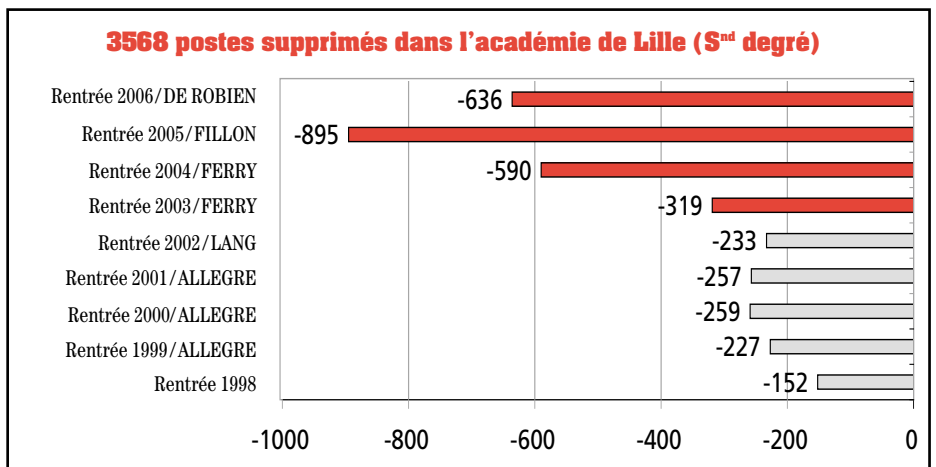
Un plan d'action académique unitaire !



Les organisations syndicales se sont rencontrées dès la rentrée de janvier sachant que les personnels auraient à faire face à la mise en oeuvre du décret de Robien sur les remplacements et à une dotation pour la rentrée 2006 dont le budget voté en novembre laissait craindre qu'elle soit très insuffisante. Voilà pourquoi le SNES et la CGT ont appelé à la grève dès le 24 novembre. Malheureusement, les chiffres nous donnent raison: l'académie est lourdement touchée avec 636 suppressions de postes dans le second degré.

réponse est tombée: pas de changement! Immédiatement, l'intersyndicale a appelé à la grève le vendredi 20 janvier sur la base de la plateforme de revendications communiqué à la Rectrice et à la presse le matin même (cf. déclaration intersyndicale p. 5) Il s'agit d'impulser un mouvement qui pourrait être ensuite relayé par une semaine d'action nationale du 30 janvier au 3 février puis poursuivi après les vacances d'hiver.

L'intersyndicale a donc choisi la date symbolique du 11 janvier, jour du Comité technique paritaire académique pour appeler à un rassemblement devant le Rectorat: les représentants des personnels au CTPA se sont opposés aux suppressions d'emplois massives dans notre académie, ont dénoncé la casse du service public qui s'y poursuit depuis quelques années et ont demandé solennellement au Recteur d'interpeller le Ministre pour qu'il revoie sa copie. La presse avait été convoquée dans l'intervalle. C'est vers 13h30 que la



Grève académique unitaire le 20 janvier
Manifestation régionale 14 h 30 - Lille - Porte de Paris

La casse du service public se poursuit dans l'académie de Lille

Déclaration au CTPA (extraits)

EIL, FAEN, FERC CGT, FSU, SGEN CFDT, SUD Educ, UNSA Educ, UNEF, SUD étudiant

Après les propos lénifiants sur « l'égalité des chances », la « discrimination positive » la réalité des moyens mis à disposition de notre académie par le Ministère fait tomber les masques : la rentrée 2006 se fera dans des conditions dégradées, une fois de plus. C'est toujours moins pour le service public d'éducation à Lille.

- **forte baisse des postes aux concours** : moins 15% pour les concours internes et externes dans le premier degré, de 30% à 50% de baisse des postes aux concours du second degré, ce qui se traduira par un déficit de 7 000 enseignants, CPE et Cop-sy à la rentrée 2007, les recrutements couvrant moins de la moitié des besoins générés par les départs à la retraite. Ce déficit s'ajoute à celui des années précédentes et ne tient pas compte de la hausse démographique que connaît le primaire depuis 2003.

- **nouvelles suppressions de postes** : elles touchent particulièrement le second degré (- 636 postes dans notre académie, soit 30 % du total) ; - 31 ETP d'emplois administratifs. Quant aux créations de postes, elles sont très en-deçà des besoins criants des établissements : 8 postes pour 1000 élèves supplémentaires dans le premier degré, 10 postes d'infirmières scolaires. Aucune annonce sur les assistants sociaux, le personnel de la vie scolaire.

Depuis la rentrée 1998, notre académie perd des emplois dans le second degré : il s'agit de 3568 emplois au total, avec une accélération depuis la rentrée 2003 et de tristes records pour la rentrée 2005 (- 895) et pour celle qui se prépare (- 636). Le rectorat avance la baisse démographique (- 7300 élèves à la rentrée 2006), pour supprimer un poste pour 11 élèves en moins.

Dans le premier degré, l'augmentation des effectifs depuis 2003 (+ 5000) oblige le rectorat à utiliser un autre argument et c'est au nom de la « péréquation » que le premier degré perd 138 postes en quatre ans.

Logique mathématique non, logique comptable oui ! Sous la pression des restrictions budgétaires qui frappent massivement les services publics et les emplois de fonctionnaires.

A ces suppressions d'emplois annoncées **il faut ajouter les effets des redéploiements** déjà inscrits comme le remplacement à l'interne (190 ETP), les retraits horaires en 5ème et 4ème (87 ETP) et la mise en œuvre de la réforme de l'éducation prioritaire (par redéploiement de 113 ETP). Année après année, les ponctions se font plus lourdes, alors que la baisse démographique s'atténue. Nous contestons fermement le pseudo argument de l'équité, alors que toutes les académies souffrent de pénu-

ries de moyens. Cette dégradation favorise la déscolarisation et le recours à l'enseignement privé et aux établissements belges. [...]

Si le rectorat et le ministère ne renoncent pas à ces mesures, c'est bien l'ensemble des personnels qui sera touché et les conditions d'enseignement qui continueront à se dégrader.

- de plus en plus de collègues sont touchés par des mesures de carte scolaire ou par des services partagés sur 2 ou 3 établissements, voire affectés en ZR alors que le volume d'heures supplémentaires dans leurs anciens établissements augmente, et que de nombreux contractuels et vacataires sont mis au chômage ;
- cette mobilité imposée dans un contexte de suppressions de postes réduit de façon spectaculaire les perspectives de mobilité choisie ;
- les conditions déjà très peu favorables pour le travail en équipe sont encore plus difficiles, de même que la pérennité de projets pourtant reconnus comme efficaces. [...]
- la formation continue est de moins en moins un droit offert aux personnels et ceci s'aggrave par le manque de moyens en remplaçants. [...]
- la précarité progresse et, avec elle, les agressions qu'elle rend plus faciles contre les TZR et les non titulaires, qu'ils soient enseignants ou personnels vie scolaire.

Loin de cette logique comptable de restrictions budgétaires, il faut exiger une politique ambitieuse qui offre à chaque élève des perspectives réelles d'élevation des connaissances et des qualifications. Cela doit passer notamment par la diminution du nombre d'élèves par classe, par l'allongement de la scolarité et une réelle mixité sociale. Ce sont d'autres choix qui s'imposent, traduits par des moyens à la hauteur des besoins indispensables à la réussite de tous les jeunes de la région Nord Pas de Calais.

Les personnels et les étudiants réunis en intersyndicale demandent donc :

- une présentation claire et complète des objectifs éducatifs de l'académie et de leur mise en œuvre à la rentrée 2006, pour l'ensemble des établissements et tout particulièrement en ce qui concerne l'enseignement prioritaire, qui représente une part importante des élèves scolarisés dans l'académie.
- le retrait immédiat des propositions ministérielles qui viennent d'être faites et un abondement des moyens pour des créations à la hauteur des besoins réels de l'académie.. [...]

**Motion de la CAA du SNES
réunie le 9 janvier 2006
(extraits)**

Motion Clandestins Calais

Pour la première fois, le Mercredi 05 janvier, se déroulait à Calais une manifestation à l'initiative d'une partie des réfugiés. C'est la première fois qu'une manifestation se fait à leur initiative. Une soixantaine d'entre eux a défilé en direction de la sous-préfecture avec des banderoles qui réclamaient l'ouverture des frontières ou des papiers pour rester en France ainsi que l'arrêt des expulsions. Le sous-préfet n'a voulu recevoir personne.

La présence des médias a aidé au bon déroulement de cette manifestation alors qu'au quotidien, la police est de plus en plus dure avec les clandestins. Aujourd'hui, les réfugiés cherchent le soutien des syndicats et des partis politiques, en particulier pour le mercredi 11 janvier. Fin janvier, Nicolas SARKOZY revient à Calais et une manifestation devra montrer que la situation n'est pas réglée depuis la fermeture de Sangatte.

La CA académique appelle les collègues à soutenir les actions visant au respect des droits humains des clandestins et à l'ouverture de vraies discussions concernant la liberté de circulation et l'obtention de titres de séjour préalables à des régularisations en France (comme ce fut le cas en Espagne et en Italie il y a peu).

Fonds sociaux

Grâce à la mobilisation des établissements et du SNES qui est intervenu dès la rentrée, le ministère a débouqué des crédits supplémentaires pour abonder les fonds sociaux des établissements. C'est une première victoire dont nous nous félicitons mais elle ne marque pas la fin de nos interventions, car la situation demeure très préoccupante dans de nombreux établissements où les fonds accordés ne permettent pas d'envisager, pour l'instant, l'accès à la cantine jusqu'à la fin de l'année scolaire pour tous les élèves bénéficiaires de cette aide.

Il faut aussi :

- établir la transparence sur les crédits débouqués depuis des années, les critères d'attributions et la gestion de ces fonds.
- réfléchir sur le rôle aujourd'hui dévolu à ces fonds dont la fonction devrait se limiter à répondre à des situations d'urgence, mais qui ne saurait se substituer à des systèmes plus justes comme les bourses, dont il faut réclamer l'augmentation substantielle.

Suite page 6

**Motion de la CAA du SNES
réunie le 9 janvier 2006
(extraits)**

Loi du 23 février 2005

La CA demande l'abrogation de l'article 4 de la loi du 23 février 2005. Elle réaffirme le principe de la liberté pédagogique des enseignants et refuse le principe d'une histoire officielle imposée par le législateur. La CA dénonce toutes les tentatives de réhabilitation du passé colonial de la France.

Journée de travail obligatoire

La CA appelle les personnels à refuser toute journée de travail obligatoire, imposée sous couvert de solidarité, quelles qu'en soient les dates (lundi de Pentecôte, début juillet, 31 août, etc.) soit en organisant le boycott, soit en se mettant en grève si la concertation est impossible.

Emplois précaires

Le recrutement local d'emplois précaires (assistants pédagogiques, emplois vie scolaire) se poursuit dans nos établissements alors que des centaines de non-titulaires enseignants, CPE et Copsy sont au chômage depuis la rentrée. La CA appelle les S1 à poursuivre dans le refus de l'embauche sur ce type d'emplois et avec ces contrats locaux de courte durée, tout en assurant la défense de ces personnels soumis à l'arbitraire dès qu'ils sont recrutés !

Le SNES demande la création de commissions consultatives paritaires pour les assistants d'éducation.

Pour les contractuels et vacataires, la perspective d'une entrée dans la fonction publique s'éloigne. D'abord pour ceux qui connaissent le chômage, sans que le rectorat n'ait mis en place de plan social. La CA réitère sa demande de stabilisation des emplois, d'ouverture de plans de formation et de préparation aux concours. Elle rejette le projet de CDI qui aboutirait à créer un statut d'enseignants de seconde catégorie, qui ne seraient jamais assurés d'une véritable garantie d'emploi et de protections statutaires équivalentes à celles des personnels fonctionnaires. Elle demande un nouveau plan d'intégration et dans l'immédiat, une création massive de postes aux concours.

Remplacements « Fillon - De Robien » : c'est non !

La CA appelle tous les syndiqués et les S1 à se mobiliser pour organiser le refus collectif des remplacements Fillon - De Robien (cf. appel intersyndical) et à une vigilance particulière sur la situation des TZR. Ceux-ci sont particulièrement visés par le décret de Robien sur les remplacements, alors qu'ils sont déjà l'objet de pressions de la part du chef d'établissement quand

ils sont entre deux suppléances. Ces collègues n'ont pas pour mission de remplacer au pied levé des collègues absents. Ils doivent pouvoir continuer leur mission habituelle entre deux remplacements, et restent affectés par le rectorat. Ce dernier reconnaît à notre demande qu'il est impossible à un chef d'établissement de réquisitionner un TZR rattaché à un autre établissement.

Déclaration intersyndicale de janvier 2006 dans l'académie de Lille FSU, FERC-CGT, SGEN-CFDT, UNSA, EIL, CNT, SNCL, SUD

Les organisations syndicales signataires expriment leur refus de la mise en place du décret De Robien sur les remplacements à l'interne.

Faute de vouloir résoudre le véritable problème, celui des remplacements longs, qui nécessiteraient la création de postes de titulaires remplaçants, le gouvernement met en place des mesures inefficaces et vexatoires.

Elles sont inefficaces car environ 40 % des remplacements sont des remplacements longs, et elles ne permettent donc ni d'assurer un véritable suivi pédagogique, ni même d'assurer la continuité du service public. Dans l'intérêt des élèves, il faut faciliter le travail en autonomie par la modernisation des équipements, par des dotations suffisantes pour les établissements, et le recrutement de personnels compétents pour assurer le suivi des élèves en dehors des cours : documentalistes, MiSE.

Elles sont vexatoires puisqu'elles suggèrent que l'absence est un phénomène préoccupant alors que les chiffres montrent que les taux sont très faibles (4,19% selon le bilan social de l'académie) et en baisse ces dernières années ! Elles risquent aussi d'installer au sein des équipes pédagogiques un climat de tension sous lequel enseignants et élèves auront beaucoup à perdre. Cette mesure vise à remettre en cause les statuts des enseignants, à commencer par les TZR dont les missions, définies par le décret de 1999, ne correspondent pas au décret De Robien.

Elles sont néfastes car en leur faisant supporter une charge de travail supplémentaire conséquente, elles compromettent la poursuite de tâches assurées volontairement par les professeurs en dehors de leur service obligatoire : soutien scolaire, oraux de bac. blanc, etc

Elles sont enfin dangereuses parce qu'en culpabilisant les professeurs qui ont par ailleurs d'autres missions de service public, elles remettent en cause le droit à la formation et la poursuite de pratiques pédagogiques anciennes et appréciées de tous comme les voyages scolaires ou les échanges. Dans un contexte de réduction des postes, la proposition du ministre d'affecter un nombre restreint d'HSE prouve que son objectif est bien de diminuer les moyens mis à disposition de l'école et de favoriser la flexibilité. Le paradoxe est que cela empêchera la poursuite d'actions existantes dans certains établissements sur la base du volontariat.

Les organisations syndicales appellent les personnels :

- à refuser l'imposition d'un travail supplémentaire :
- en signant des refus collectifs
- en s'opposant à toute tentative d'un chef d'établissement d'imposer un remplacement à tout collègue affecté ou rattaché à l'établissement
- à se mettre en grève si le chef d'établissement passait outre. Des préavis ont été déposés.
- à avertir parents et administration de leurs décisions.

Elles réclament :

- l'abrogation du décret
- le recrutement de titulaires remplaçants à un niveau de 7 % des corps et l'amélioration de leurs conditions de travail (notamment le respect de zones de remplacement, et le maintien de zones de taille réduite qui rendent le remplacement plus efficace comme le montre le cas de l'académie de Lille)
- l'amélioration de l'encadrement éducatif dans les établissements.

CONTINUONS A LUTTER EFFICACEMENT AVEC UNE MAJORITE COMBATIVE !

Le prochain congrès académique du SNES aura lieu le mardi 7 mars. Le secrétariat académique du SNES a fait le bilan de l'activité et des actions de la section académique dans un rapport que chaque syndiqué doit lire attentivement. Chacun doit se prononcer sur celui-ci dans un vote organisé dans chaque S1 du 23 janvier au 11 février, en prenant en compte l'ampleur et la nouveauté des attaques gouvernementales dans une académie où la valse des recteurs (quatre en quatre ans) a accentué les difficultés.

Pour la majorité élue sur la liste d'Union, animée par la tendance Unité et Action, analyse et construction collective et démocratique fondent la prise de décisions. C'est de la Commission administrative académique (CAA) qu'émanent les orientations syndicales, mais depuis deux ans, le secrétariat académique a régulièrement réuni les secrétaires de S1 afin de les consulter et de les associer plus étroitement à l'élaboration des actions. Le site internet du S3 est un lieu d'échanges et de construction (diffusion des motions, des actions locales...). Rien ne peut être construit sans la base militante considérée dans sa diversité et aussi son unité, c'est notre principe. Quand les batailles sont difficiles, il ne suffit pas d'appels mécaniques à la grève générale ou à la révolution immédiate pour les gagner !

Concernant l'action proprement dite, notre souci premier concerne la défense de la profession et de l'éducation nationale. La section académique a clairement condamné et combattu la réforme des retraites et la décentralisation (les grèves de 2003 en ont été la preuve) et ce combat se poursuit face au transfert des TOS. Nous avons défendu la laïcité mise en danger par les religions et les lobbies du patronat, estimant que la nouvelle loi sur la laïcité ne constituait pas un rempart suffisant. Concernant les suppressions de postes, nous avons toujours mis en avant la nécessité d'une action la plus rapide possible (en 2004 et 2005, dès les prévisions

de budget et à la rentrée). Aujourd'hui, nous continuons la lutte pour la défense de notre statut, garant d'une qualité d'enseignement, en développant l'opposition aux remplacements de Robien et à la bivalence. Il ne faut pas oublier la nécessité de résister à la répression syndicale qui se développe et qui constitue aussi une menace sérieuse contre notre profession.

Agir c'est aussi répondre à l'urgence, c'est-à-dire aux agressions subies par nos collègues de la part de l'institution (chefs d'établissement, rectorat...), notamment par des rendez-vous réguliers avec le D.R.H. du rectorat, des interventions en commissions paritaires. En outre, le travail militant est considérable dans les permanences au S3 où chacun sait qu'il sera écouté et soutenu, quelle que soit la difficulté qu'il rencontre.

Enfin, il faut dire que nos actions syndicales sont inséparables d'une certaine conception de l'homme et de la société. Quelle éducation pour quels hommes, dans quelle société ? Jugeant que le traité constitutionnel européen accélérerait la déstructuration de la France et de ses services publics, la section académique l'a dénoncé et a appelé à voter contre. Dans cette même logique, nous avons été conduits à tout faire pour construire un mouvement interprofessionnel afin d'intensifier la lutte et de s'opposer aux attaques incessantes contre les services publics. La lutte syndicale est aussi une lutte pour des idées : parce que nous pensons que tous les élèves sont éducatibles et donc ont droit à une éducation de qualité, nous rejetons les sorties précoces sans qualification et combattons l'apprentissage dès quatorze ans. C'est aussi pourquoi nous luttons contre la loi Fillon qui vise à créer une éducation à deux vitesses.

Liste d'Union

POUR SOUTENIR UNE MAJORITE ACTIVE, EFFICACE ET RESPONSABLE, VOTONS TOUS POUR LE RAPPORT D'ACTIVITE ET POUR LE RAPPORT FINANCIER

2004-2005 : le bilan d'une majorité qui n'a pas pris ses responsabilités

Les résultats des élections professionnelles ont conforté la position du SNES par rapport aux autres syndicats enseignants. Mais, au-delà, les faits demeurent : le SNES, en tant que syndicat majoritaire, porte une part de responsabilité dans les défaites qu'ont subi les enseignants au cours de deux années d'attaques redoublées contre l'Education nationale. Il faut faire le bilan critique de ces deux années pour préparer la riposte nécessaire et faire valoir nos droits.

Le mouvement lycéen et son lâchage

La mobilisation contre la loi Fillon a été marquée par l'ampleur du mouvement lycéen, inédite depuis de nombreuses années. Une génération entière s'est battue contre cette loi de discrimination scolaire et sociale. Seule la jonction entre la mobilisation enseignante et lycéenne aurait pu faire reculer le gouvernement. Le SNES et la FSU ont au contraire joué la carte de la division, Gérard Aschieri, secrétaire national de la FSU, allant jusqu'à refuser publiquement la revendication lycéenne de démission de Fillon ! Dans ces conditions, la défaite était inévitable.

10 mars, 4 octobre, des mobilisations laissées sans suite

Alors qu'on avait assisté à une montée en puissance et à une extension au privé des luttes menées par les salariés de l'Education nationale (7 décembre, 20 janvier, 5 février, 10 mars), et que Gérard Aschieri nous promettait que la journée du 10 mars ne serait qu'une étape dans cette mobilisation pour faire céder le gouvernement, alors que l'enthousiasme de la journée du 10 mettait le SNES et la FSU dans l'obligation de fixer le soir du 10 un prochain grand rendez-vous, il n'en a rien été. Une occasion d'obtenir le retrait de la loi Fillon a été gâchée par les directions syndicales, dont celles du SNES et de la FSU, qui en portent la plus lourde responsabilité. C'est le même gâchis qu'on retrouve après le 4 octobre, journée de mobilisation pendant laquelle plus d'un million de personnes sont descendues dans la rue contre la politique du gouvernement, dans un contexte de luttes de défense du service public (SNCM, RTM), quand le SNES ne proposait comme suite au mouvement que de se raccrocher à une manifestation en défense du service public... le 19 novembre ! Il fallait au contraire battre le fer quand il était chaud !

La question de la consigne de vote lors du référendum sur le T.C.E.

Lors du Congrès du Mans, la direction du SNES aurait pu prendre toutes ses responsabilités et donner une consigne de vote claire contre cette Constitution, qui inscrit noir sur blanc la nécessité de privatiser les services publics, qui parle de droit à chercher un travail et non pas de droit au travail, de droit à la vie mais pas de droit à l'IVG... Elle a refusé de le faire. Quel courage ! Pourtant, aujourd'hui, malgré leur désaveu, les libéraux européens préparent le retour de la directive Bolkestein par la petite porte !

Contre les remplacements De Robien, instruments de casse de nos statuts

On ne peut que se réjouir que la position actuelle de la majorité académique soit plus claire qu'elle ne l'était au départ, quand elle proposait d'amender les protocoles de remplacement, établissement par établissement. Les remplacements De Robien cassent nos statuts, alourdissent notre charge de travail et préparent le terrain à la polyvalence. Il faut que le SNES soutienne toutes les luttes des collègues contre les réquisitions des chefs d'établissements.

Les perspectives pour notre syndicat sont de rassembler le plus grand nombre de collègues contre ce gouvernement et ses mesures ultra-libérales et sécuritaires : il doit se montrer ferme, ne pas discuter en feignant de croire qu'on nous écoute et pousser les luttes jusqu'au bout, en cherchant la convergence public/privé, car seul un mouvement d'ensemble pourra imposer nos revendications. Le SNES doit continuer à demander le retrait de la loi Fillon, et doit engager les collègues dans une lutte déterminée et unitaire, à un moment où le gouvernement réintroduit le travail pour les enfants avec l'apprentissage dès 14 ans, casse les services publics, généralise la précarité et annonce 636 suppressions de postes pour l'année prochaine sur l'académie. L'avenir de l'école, c'est aussi l'avenir de l'ensemble de la société.

Ecole Emancipée

PARCE QUE LA MAJORITE U&A REFUSE DE S'INSCRIRE DANS UN SYNDICALISME DE LUTTE PARCE QU'ELLE N'A PAS PRIS SES RESPONSABILITES DANS LES MOMENTS DECISIFS, VOTONS CONTRE LE RAPPORT D'ACTIVITE !

Congrès académique 2006 :

Le mardi 7 mars au lycée de l'Escaut à Valenciennes.

Les thèmes d'étude retenus cette année sont le schéma régional des formations et l'éducation prioritaire. L'actualité, avec la préparation du schéma régional des formations (voir encadré ci-dessous et encart du bulletin 253) mise en œuvre par le Conseil régional et la remise en cause de la politique de l'éducation prioritaire par le ministre De Robien, nous impose de faire de ce congrès un moment essentiel de réflexion collective et d'élaboration de nos revendications.

Deux rendez-vous pour préparer le congrès :

■ Le vendredi 3 février (au siège de la section académique, 209 rue Nationale à Lille)

commissions préparatoires et conseil syndical avec, à l'ordre du jour,

Le lycée technique (voies technologiques et perspectives d'avenir),

Le schéma régional des formations dans le Nord-Pas de Calais

■ Le vendredi 3 mars (au siège de la section académique, 209 rue Nationale à Lille) commissions préparatoires et stage* avec, à l'ordre du jour, *L'éducation prioritaire*

Il est capital que les S1 s'emparent de ces questions et en débattent afin d'élaborer des contributions et motions.

Les délégués au congrès (1 par tranche de 20 syndiqués) ont de droit une autorisation d'absence. Ils présenteront leur demande d'autorisation d'absence au chef d'établissement dès leur désignation par le S1. Aucun délai n'est opposable et aucune restriction à l'exercice du droit syndical n'est tolérable.

Vote sur le rapport d'activité et le rapport financier du S3 dans les S1 du lundi 23 janvier au samedi 11 février 2006.

Conformément aux statuts de la section académique, chaque syndiqué est amené à porter appréciation sur l'activité du syndicat et sa gestion financière sur la période qui va de janvier 2004 à janvier 2006. Le vote est organisé dans les S1 du

lundi 23 janvier au samedi 11 février. Le matériel (liste des adhérents à jour, bulletins et modalités de vote) parviendra dans les S1 par courrier.

Le dernier scrutin organisé par le SNES a marqué une hausse significative mais insuffisante de la participation. La force du SNES et sa spécificité tiennent en partie à son organisation en sections d'établissement. Il est essentiel pour la vie démocratique du syndicat, que chaque syndiqué participe aux débats et aux votes.

Le dépouillement sera effectué dans les S1 le

28 février au plus tard. Les résultats seront transmis à Michel DEVRED au siège du S3, 209, rue Nationale, 59000 LILLE avec la mention « Résultats élections ».

Les votes des S1 ne seront pris en considération que s'ils sont accompagnés de la liste des votants dont l'appartenance au SNES sera certifiée par le secrétaire et le trésorier du S1 et signée par les membres de la commission de dépouillement.

Le dépouillement académique est prévu le vendredi 3 mars.

SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS : LES ENJEUX

Pourquoi un schéma régional des formations ?

Depuis la décentralisation de 83/85, la Région doit proposer un schéma prévisionnel des formations. Il concerne : les collèges et les lycées, les établissements de formation spéciale, les établissements de formation maritime et aquacole, les établissements d'enseignement agricole.

Depuis la loi de 93, la Région a également compétence pour la formation continue des 16-26 ans.

Depuis le Plan Régional de Formation pour les Jeunes, la Région a la compétence essentielle en ce qui concerne l'apprentissage et la formation continue des jeunes et des adultes.

Donc la Région doit élaborer un schéma (pour 5 ans) de ces formations et un plan de développement de la formation professionnelle. Adossé à cela, un Plan Prévisionnel des Investissements pour la mise en œuvre effective.

Concrètement pour chaque établissement, il y a un enjeu en termes de formations offertes et de locaux.

Comment le prochain schéma va-t-il s'élaborer ?

Pour ce 3^{ème} schéma, très en retard (cf. Bulletin académique 253), la Région s'est engagée à :

- fournir un document complet par métier, branche et territoire. Promis pour fin novembre, il ne nous est toujours pas parvenu en ce début janvier.
- organiser une journée des « Etats Généraux » pour valider le document, les principes et les axes à travailler. Cette journée devrait se dérouler début février 2006 (puis une fois par an pendant la durée du schéma).
- mettre en place des groupes de travail et des rencontres dans les bassins.

Concrètement pour chaque établissement, l'enjeu est de se faire entendre, notamment lors des travaux au niveau du bassin pour faire avancer nos propositions en termes de formations (respect des 3 voies, continuité du Service Public, diminution des inégalités territoriales...).

Le rôle des S1 est donc primordial. Il pourrait s'articuler autour des axes de réflexion suivants :

- établir l'évolution des indices de l'établissement : taux d'accès de la seconde au bac, taux de réussite au bac, taux de passage de la 3^{ème} vers les différentes secondes... En quels termes envisager une amélioration ?
- mettre en perspective l'argument de la baisse démographique ; même s'il y a une baisse démographique, elle n'explique pas la dégradation de l'accès aux formations générales et technologiques... Autrement dit où passent les jeunes qui n'accèdent pas à ces formations ? Dans quelles proportions ? Quelles perspectives envisager ? (Les directeurs de CIO peuvent fournir une aide précieuse pour obtenir des éléments précis).
- établir l'évolution des enseignements proposés par l'établissement et du nombre d'élèves concernés. Quels objectifs fixer pour les années à venir ?
- quelles formations proposer ? quelles incidences en termes de locaux... ?

Stage syndical : la tendance Unité et Action au SNES et à la FSU

Date :	Lundi 20 mars*
Lieu :	Maison des Sociétés à Arras.
Contenu :	<ul style="list-style-type: none"> • les origines de la tendance et ses perspectives. • comment faire vivre la démocratie au sein du SNES ? • construire l'action.

* les collègues intéressés par les stages et ayant cours ces jours là doivent adresser une demande de congé pour formation syndicale au recteur, par voie hiérarchique, un mois à l'avance (voir modèle dans le bulletin 251 ou sur le site du S3 de Lille).

Bulletin de vote

Rapport d'activité académique (1)

Pour Contre Abstention

Rapport financier académique (1)

Pour Contre Abstention

(1) Entourer la mention utile

Le rapport d'activité académique

(janvier 2004-janvier 2006)

Tous les 2 ans, les syndiqués du S.n.e.s. élisent une nouvelle commission administrative (C.a.a.), qui désigne le bureau et le secrétariat de la section académique (S3), chargés de mettre en œuvre les décisions des congrès et des C.a.a. Le S3 a pour mission d'animer la vie syndicale, de défendre les collègues qui le sollicitent et de représenter les personnels dans les instances paritaires académiques. Les syndiqués sont appelés à donner leur avis sur son action, en votant sur un rapport d'activité et un rapport financier que le S3 doit leur soumettre avant le congrès académique. Les rapports publiés dans ce bulletin couvrent la période s'écoulant de janvier 2004 à janvier 2006. Présenté par le secrétariat au nom des élus de la liste d'Union, le rapport d'activité doit être débattu par les S1, et soumis au vote entre le 23 janvier et le 11 février 2006, ainsi que le rapport financier.

Le rapport d'activité porte sur les deux dernières années. Présenté au vote des syndiqués, il doit permettre à tous de donner un avis, non sur l'activité nationale, mais bien sur celle du S3, même si le secrétariat assume les décisions prises au niveau national. Cette année encore, le secrétariat a décidé de publier un rapport plus court, qui ne reprend donc pas une présentation détaillée, secteur par secteur, action par action, mais qui trace les grandes lignes de l'action et les préoccupations qui ont été les nôtres depuis 2004.

Ces deux années ont vu s'accroître les difficultés sociales d'une région qui n'a pas été épargnée par les fermetures d'entreprises, l'extension de la précarité et le chômage imposé à des centaines de contractuels et vacataires, toutes choses qui pèsent dans la situation de l'école et devraient appeler à un renforcement de l'investissement scolaire.

Tout au contraire, le gouvernement a poursuivi dans ses choix libéraux, qui se révèlent désastreux. Ces deux années ont été marquées par la mise en œuvre des réformes Fillon et De Robien, qui se sont ajoutées aux conséquences des suppressions massives

de postes, 895 en 2005 et 636 en 2006. A cela s'ajoutent la disparition progressive des Mi-Se, le recul des postes de COP, les pénuries maintenues pour les CPE.

Dans ce contexte difficile, deux éléments permettent d'envisager l'avenir avec un relatif optimisme. En effet la syndicalisation, malgré les pertes démographiques liées aux restrictions d'emplois, la disparition de catégories comme les Mi-Se, le reflux du nombre de stagiaires, s'est maintenue et a même progressé en 2005. A l'issue des élections professionnelles, le SNES renforce sa majorité absolue pour l'ensemble du second degré, notamment chez les certifiés, les COPsy et DCIO et les Mi-Se. Il conserve la majorité absolue chez les agrégés malgré une légère baisse. Enfin, il garde une majorité relative de 28 points chez les CPE et ne perd que de 11 voix la majorité relative chez les Pegc.

La participation a été globalement en baisse, exception faite des COPsy et DCIO. Ceci est inquiétant pour l'avenir mais n'est pas vraiment surprenant. En effet, depuis 3 ans, ce gouvernement et cette majorité sont sourds à toutes les revendications et à toutes les formes d'expressions des personnels, que celles-ci soient syndicales ou politiques. Le paritarisme sort affaibli de cette période.

Chez les certifiés, le SNES perd un siège alors même que son pourcentage augmente puisqu'il passe de 50,10% à 51,45%. Cette perte ne doit pas masquer le fait que ces résultats sont globalement positifs et que nous renforçons notre majorité, en valeur absolue comme en écart avec la 2ème organisation syndicale, mais elle nous rappelle que la baisse de participation n'est jamais une bonne chose et que nous devons tout faire dans 3 ans pour que vote le plus grand nombre de collègues. L'échec de 2003 devait nous être fatal, tout comme la prise de position de la section académique pour le référendum sur le traité constitutionnel. Il n'en a rien été; le SNES sort renforcé et la syndicalisation est bonne. Elle peut être améliorée, ces élections professionnelles montrent que nombreux sont les collègues qui nous font confiance mais qui ne sont pas syndiqués. Nous devons relancer la campagne de syndicalisation et renforcer le SNES.

Ce soutien massif des personnels au SNES et à la FSU doit être entendu par le ministre et par le gouvernement. Les revendications du SNES sont soutenues par la majorité de la profession. Que ce soit sur les retraites, sur la décentralisation, sur la loi Fillon, sur le budget ou les salaires, sur les suppressions d'emplois ou les remplacements à l'interne, les personnels rejettent la politique éducative, économique et sociale de ce gouvernement.

Le SNES dans l'action

A ces défis, le secrétariat a répondu en prenant ses responsabilités, dans des circonstances difficiles. Il l'a fait non seulement en s'inscrivant dans des actions nationales, qu'il a réclamées (grève du 7 décembre 2004, grève du 24 novembre 2005) mais aussi dans des actions locales (grève du 30 janvier 2004, manifestation du 12 janvier 2005). Il l'a fait en recherchant en priorité l'unité intersyndicale, sans pour autant en faire une condition nécessaire de l'action.

La mobilisation a parfois pris d'autres formes : le SNES a ainsi participé aux actions contre la précarité (dernière en date le 7/12 à Paris). Il a également contribué, à la rentrée 2004 à la campagne sur le rapport Thélot, en animant des réunions sur le terrain, et en publiant des analyses du rapport, sous forme de fiches dans une circulaire spéciale. A un moment où le front syndical n'existait plus, où certaines organisations pratiquaient une véritable désinformation sur le sujet, cette campagne a contribué à la prise de conscience des personnels et a débouché sur la mobilisation contre la réforme Fillon, qui a permis de recomposer un front large, regroupant l'ensemble des organisations syndicales, mais aussi la FCPE et les élèves. Lors du mouvement lycéen qui s'est développé, la section académique a appelé les S1 (et a engagé le SNES) à un soutien ferme aux lycéens, et à une condamnation sans appel de la répression du mouvement (appel à manifestations, participation au service d'ordre des manifestations, à des délégations, courrier au syndicat UNSA des chefs d'établissement pour freiner certaines démarches). Si la loi Fillon a été maintenue, la mobilisation a permis d'empêcher la mise en oeuvre de certaines dispositions prévues, notamment la mise en place du conseil pédagogique. **Durant toute cette lutte, si la section académique a dénoncé les conséquences pour les personnels, elle est restée fidèle à son attachement au droit à l'éducation de haut niveau pour tous, et a donc constamment mis en avant le refus du socle commun, du tri social et de la ségrégation. Ce sont sur les mêmes bases qu'elle a engagé la bataille contre le décret De Robien sur les remplacements, en dénonçant les atteintes au statut et aussi les atteintes au service public d'éducation.**

La section académique a également innové lors de la grève du lundi de Pentecôte, en la transformant en une journée festive sur Lille, Dunkerque ou Douai, avec pique-nique et concert.

De façon plus spécifique, elle a lutté contre la suppression du CIO de Wattrelos, pour la défense des formateurs associés de l'IUFM à qui la Direction

voulait imposer des entretiens de renouvellement d'embauche.

Lors du débat sur la Constitution européenne, la section académique a estimé que cette question relevait du champ syndical, et c'est en ce sens qu'elle est intervenue dans le débat. Elle a publié de nombreuses analyses sur la question, a organisé des débats dans le cadre de la préparation du congrès national et a participé à des réunions publiques sur la base de ses mandats. Elle l'a fait dans le respect des opinions de l'ensemble de ses syndiqués, en ouvrant le site du SNES à l'expression de tous sans exercer le moindre contrôle. Elle est fière d'avoir contribué, dans le cadre des Rencontres de Roubaix, à un des premiers et des seuls débats publics contradictoires sur la question, débat renouvelé à Calais. Lors du congrès académique, le secrétariat a présenté un texte de condamnation du projet de traité et appelé à un vote contre ce projet porteur de dangers pour les services publics, et le service public d'éducation en particulier, mais aussi contraire aux valeurs démocratiques qui sont celles du SNES.

Animer la réflexion syndicale, développer les solidarités

Le rôle du syndicat est aussi d'impulser la réflexion syndicale. Le secrétariat y contribue en rythmant l'année par des temps de rencontres et de débats. Il le fait dans un cadre SNES, lors de la préparation des congrès. Le SNES académique maintient les congrès d'étude, tous les deux ans qui permettent d'approfondir notre réflexion sur des thèmes particuliers. Le dernier a porté sur « évaluation des élèves, évaluation des personnels », questions qui se sont retrouvées au cœur des débats sur la loi Fillon. La préparation des congrès nationaux est une autre occasion. Pour le Congrès du Mans, la section académique a organisé plusieurs réunions de travail collectif sur les thèmes, le traditionnel travail en commissions se révélant trop court pour traiter des différentes questions.

Elle le fait également dans un cadre fédéral, par exemple en participant aux rencontres ESC de Roubaix, ou en animant les Assises FSU de l'Education dans le Nord Pas de Calais (les dernières sur « quelles formations à l'horizon 2010 »).

Animer ces moments représente un investissement militant important, alors que la gestion du quotidien est particulièrement lourde. Le secrétariat estime pourtant que ce serait une grave régression de les abandonner, même s'il faut y investir de nouvelles forces.

Face à un gouvernement de plus en plus répressif, le SNES académique a multiplié ces deux dernières années ses interventions. Aux actions menées depuis plusieurs années, comme la participation à des forums altermondialistes, s'en sont ajoutées de nouvelles : le SNES s'est engagé dans le réseau Education sans frontières pour défendre des élèves

menacés d'expulsion, ou la défense des époux Ilie et Tukulayange à Arras, le soutien aux syndicalistes de la Confédération paysanne. Il a également pris part aux luttes contre l'homophobie en appelant aux actions contre les propos du député Vanneste. Enfin, il a poursuivi des actions de défense des personnels, et notamment dans l'affaire Bury, un enseignant injustement sanctionné par l'administration.

Défendre la profession

La pratique quotidienne du SNES reste bien entendu la défense des personnels qui remplit la plus grande part de l'activité du S3. Tenir les permanences, répondre aux mails, intervenir auprès du rectorat, soit par des démarches pour les cas individuels, soit pour accompagner des délégations reste la responsabilité première des militants académiques et départementaux. Nous avons ainsi obtenu des rencontres régulières avec le Directeur des ressources humaines pour faire le point sur les dossiers qui nous sont soumis. Les pressions mises sur les personnels aux statuts les plus fragiles se sont multipliées : de plus en plus de personnels (assistants d'éducation, assistants pédagogiques..) sont soumis à l'arbitraire de chefs d'établissement.

Il a fallu également multiplier les interventions pour les TZR, dont l'administration a tendance à penser que le statut de 1999, **pourtant fort critiquable**, est encore trop protecteur. Notre action a permis de faire respecter les disciplines (affectation des profs d'électronique en technologie), de conserver les 15 zones dont le rectorat voulait réduire le nombre.

Le travail en commissions paritaires est une autre activité essentielle, rendue plus difficile par l'indifférence des recteurs vis-à-vis des élus et des représentants, qui se manifeste par leur absence répétée et leur réticence à rencontrer le SNES. Ces tâches sont toujours aussi lourdes et prennent un temps considérable aux élus du SNES, travail d'autant plus difficile que l'administration ne facilite pas toujours les choses, en fournissant avec retard les documents. La volonté de défendre collectivement et individuellement, d'informer rapidement les collègues exige une mobilisation constante, heureusement facilitée par le recours à l'informatique. Ce travail se révèle pourtant bénéfique, et il a permis d'améliorer l'information des S1 : par exemple, chaque S1 de collège est désormais averti des compléments de service donnés et reçus dans son établissement.

Ainsi, notre action a permis d'informer pour la première fois l'ensemble des collègues des résultats des commissions d'attribution des stages de formation continue. En amont, nos interventions lors de la réunion des instances IUFM et des groupes de travail rectoraux ont permis de limiter certaines dérives et de renforcer les droits des personnels. Face à un gouvernement et une administration qui tentent inlassablement de restreindre le

paritarisme, et d'imposer le mérite en **individualisant le traitement des personnels**, nous avons lutté pour faire respecter les droits collectifs. En 2004-2005, **l'action syndicale a empêché le rectorat d'imposer des règles** particulièrement scandaleuses de promotions à la hors-classe pour les certifiés et agrégés. L'action du SNES, qui a entraîné les autres organisations syndicales, a permis de faire respecter les règles de l'ancienneté, ouvrant des perspectives de promotion pour l'ensemble des certifiés, et permettant aux agrégés de voir tous les dossiers traités à égalité.

Les élus ont également dû siéger dans de nombreuses commissions disciplinaires, MISE ou titulaires. Ils l'ont fait en **s'attachant à faire respecter les droits des collègues**.

Pour faire face à ces tâches, la section académique a le souci de renouveler les militants. Qu'il s'agisse des permanences, des listes aux élections professionnelles, de nouveaux militants et militantes ont accepté de s'investir et de s'engager activement.

La section a poursuivi sa politique de stages, pour aider les S1 dans leurs actions, mais aussi pour intégrer les nouveaux syndiqués.

Faire vivre la démocratie syndicale

Depuis plusieurs années, le SNES académique a cherché les moyens de renforcer la démocratie syndicale. La première préoccupation est bien entendue la vie des S1. Ils doivent rester la base de l'activité et avoir les moyens d'agir et de peser sur les décisions.

Le site internet du S3 **en est l'un des moyens. Pour faciliter** l'action, les analyses, motions, récits d'action sont régulièrement publiés sur le site, le plus rapidement possible. Ce fut le cas sur le rapport Thélot, le remplacement, et les luttes des établissements. C'est un outil pour l'ensemble des sections qui y trouvent des idées et qui permet de rompre avec un sentiment d'isolement.

Innovation de ces deux dernières années, les visites d'établissement. Une quarantaine de militants font des tournées dans les établissements comptant moins de trois syndiqués, afin d'animer la présence syndicale. Cette innovation s'est révélée concluante et doit être poursuivie.

La section académique a également innové en appelant à plusieurs reprises à des conseils syndicaux, qui permettent aux représentants de S1 de **se réunir sur le temps de travail**.

Pour ce qui est des instances et de leur fonctionnement, le S3 est resté fidèle à ses principes : le lieu de réflexion et de décision doit rester la CA académique. C'est pourquoi il a maintenu sa volonté d'une direction homogène, reflétant le vote des syndiqués, tout en laissant la minorité représentée à la CA s'exprimer et peser sur les décisions. La recherche de clarté et de débat a permis de faire voter la plupart des textes et motions par les deux tendances représentées. Le secrétariat a sollicité

les S1 pour augmenter la participation des syndiqués aux élections, ce qui a eu des effets positifs (augmentation de 30 % lors du dernier scrutin). Ces taux de participation restent néanmoins trop faibles.

Des objectifs pour les prochaines années

- poursuivre le renouvellement du SNES, en

confiant des responsabilités à de nouveaux militants.

- renforcer la FSU, notamment en aidant le SNUEP à développer son audience auprès des professeurs des lycées professionnels.
- renforcer la transparence, par exemple en publiant sur le site les motions des instances du

SNES. Ouvrir davantage le bulletin à l'expression des S1.

- s'investir davantage auprès des collectivités locales, au CESR, afin de remplir nos mandats contre la décentralisation.
- relancer les stages et notamment ceux sur la réflexion pédagogique.

Rapport financier

Ce rapport couvre les deux derniers exercices clôturés : 2003/2004 (du 1/10/2003 au 30/09/2004) et 2004/2005 (du 01/10/2004 au 30/09/2005). cf. tableau.

Année 2003/2004

• Les recettes

La diminution du nombre de postes aux concours, la disparition des MI-SE, la suppression de centaines de postes, les mutations dans d'autres académies et les suites du mouvement 2003 expliquent le recul de la syndicalisation (-249 syndiqués) qui induit une perte de cotisations encaissées.

Les souscriptions pour 2003/2004 ont été moins importantes : n'oublions pas qu'en 2002/2003 les souscriptions liées aux actions du printemps 2003 avaient été de l'ordre de 10 000 €.

A noter également la contribution importante (plus de 11 000 €) du S2 du Pas de Calais qui participe régulièrement aux frais d'impression de notre bulletin académique et aide le S3 pour des investissements importants.

• Les dépenses

L'année 2003/2004 se caractérise par le renouvellement de notre parc informatique. L'utilisation systématique de la messagerie électronique, le travail des commissaires paritaires pour le mouvement, la saisie des adhésions, l'envoi des mailings, l'exploitation de fichiers (PAF Formation Continue...) nécessitaient de façon urgente l'acquisition d'ordinateurs plus performants. Grâce à l'aide du S2 du Pas de Calais (à hauteur de 4000 €), cette opération a pu être réalisée en une seule fois.

Des économies ont été réalisées : les dépenses courantes de fonctionnement (hors emprunts, part au S2, part au S4) passent de 186 000 € à 167 000 €.

Les économies ont porté en particulier sur le routage, les frais d'affranchissement, les frais de stages et de réunions, les déplacements des militants, traduisant en cela, la volonté de tous les secteurs du S3 de serrer au plus près les dépenses.

Les 1372 euros qui figurent au chapitre « Frais divers » correspondent aux sommes perçues en souscription pour l'aide aux grévistes et reversées au titre de la solidarité par le S3, à des collègues qui s'étaient engagés durablement dans les grèves du printemps 2003.

L'avoir existant au 30/09/2004 est moins important qu'il n'y paraît puisque sur la part annuelle des cotisations à reverser au S4 (419 803 €), le solde des cotisations de 94 803 € a été versé sur l'exercice suivant (en novembre 2004).

Nous terminons donc l'année avec un léger déficit de 3683,93 €.

Année 2004/2005

• Les recettes

L'année 2004/2005 a vu le retour d'anciens adhérents n'ayant pas cotisé l'année précédente voire depuis quelques années, ce qui a permis non seulement de compenser le départ de syndiqués lors du mouvement inter mais d'atteindre en juillet 2005 un nombre d'adhérents supérieur à celui de la rentrée 2004.

A la demande des S1, le S3 est revenu à l'envoi d'une circulaire papier : le taux de la surcotisation académique qui est passée de 0,05 à 0,07 a permis de conforter nos recettes de + de 10 000 €.

• Les dépenses

L'augmentation des dépenses liées à l'action (cf. chapitre « manifestations ») s'explique par la participation active et militante aux diverses actions et manifestations tant au niveau académique que national ; qu'il s'agisse du 07/12, du 20/01, du 25/02, du 10/03 ou du 02/04 à Paris, la section académique s'est fortement mobilisée. Le SNES a pris également sa part dans les Rencontres ECS de Roubaix de janvier 2005. Il a été à l'initiative du rassemblement festif de protestation contre la journée de travail supplémentaire imposé par le gouvernement, le lundi de Pentecôte.

Suite au décès de notre salarié Monsieur Mergez en janvier 2004, la section académique a recruté une jeune salariée en début de carrière, ce qui explique la diminution au chapitre « Frais de personnels » du montant des salaires et des cotisations.

Les 2270 € au chapitre « faits divers » correspondent pour partie (1370 €) au reversement de la collecte de soutien organisé par le S3 en faveur de Jean Michel SAUVAGE, porte parole de la Confédération Paysanne, victime de la répression syndicale. Le reliquat de la souscription collectée au printemps 2003 (900 €) a été reversé au titre de la solidarité à des collègues grévistes. Les dépenses de communication : celles du routage, de l'affranchissement et des enveloppes augmentent de 20%. Cette augmentation résulte de la forte hausse des tarifs postaux et de papier.

Les autres dépenses sont contenues voire en diminution.

L'avoir existant au 30/09/2005 de 227 068,93 € doit être minoré à cause du paiement décalé du solde des cotisations à reverser au S4 (105 475 €) versés en novembre 2005, sur l'exercice suivant. Pour les 2 ans, l'excédent réel est donc de 35 098,27 €.

Un endettement modéré :

Des emprunts au S2 et au S4 ont été contractés en 2001 pour l'achat de notre nouveau local, 209 rue nationale à Lille. A la fin de l'exercice 2004/2005, l'endettement total du S3 est modéré : il est de 28 965,34 €. Il reste 2 annuités à 9 909,19 € à rembourser et 4 annuités suivantes à 2 286,74 €. Après quoi, l'endettement de la Section académique sera nul.

En conclusion, sur les 2 exercices, les efforts de tous ont permis de diminuer les dépenses de fonctionnement et de réamorcer la constitution de réserves (+35098,27 €). Cela est indispensable, dans un contexte de syndicalisation qui reste fragile et compte tenu de la hausse régulière de certains tarifs (gaz, essence, tarifs postaux, contrats de maintenance...), pour mener les actions et les mobilisations nécessaires, pour poursuivre l'effort de syndicalisation et l'organisation de stages destinés à former de nouveaux militants. L'harmonisation nationale des cotisations décidée pour 2005/2006 devrait nous permettre de faire face à ces évolutions.

COMPTES D'EXPLOITATION 2003-2004

RECETTES		
Cotisations nettes encaissées		593 768,35
Cotisations nettes encaissées	593 768,35	
Ventes Publications		155,33
ventes publications SNES	155,33	
Souscriptions Dons Divers		1 365,00
souscriptions	1365,00	
divers	0,00	
Subventions prêts		11 022,00
subventions	11 022,00	
prêts	0,00	
Vente de matériel		0,00
matériel informatique	0,00	
matériel duplication	0,00	
autre matériel	0,00	
Remboursement frais		0,00
remboursement S4	0,00	
remboursement syndiqués	0,00	
Produits financiers		4 614,26
produits financiers	4 614,26	
Produits divers		130,00
produits divers	130,00	
RECETTE TOTALE :		611 054,94

DEPENSES		
Cotisations		342 958,48
part S4+FSU	325 000,00	
Solde dû au S4 année antérieure	0,00	
part S2 Pas de Calais	17 958,48	
Investissements		12 677,42
matériel informatique	11 163,71	
entretien matériel informatique	83,71	
matériel reprographie	1 110,26	
achat immobilier	0,00	
autres	319,74	
Frais de personnels		26 871,05
salaires	15 569,22	
cotisations sociales	11301,83	
Reprographie		44 222,05
fournitures	547,61	
achat de papier	2 252,70	
entretien et contrats	5 244,79	
impression	27 486,72	
façonnage	8 690,23	
Frais de communication		28 214,88
routage affranchissement	21 954,62	
téléphone minitel fax	5 107,04	
internet	39,60	
enveloppes	1 113,62	
Déplacements, manifestations...		31 908,34
déplacements, repas	23 217,73	
stages	5 921,87	
frais de secrétariat	974,16	
manifestations : transport	0,00	
manifestations : matériel, location	1 794,58	
Charges et Local		17 606,09
travaux d'agencement	288,01	
réparations, entretien	0,00	
charges locatives	6 194,00	
impôts taxes assurances	9 790,00	
EDF GDF	1 334,08	
eau	0,00	
Frais financiers bancaires		12 585,31
charges financières	0,00	
frais de gestion	2 676,12	
remboursement emprunt	9 909,19	
Frais divers et exceptionnels		2 892,25
frais divers	1372,00	
frais exceptionnels	0,00	
diminution des placements	0,00	
presse quotidienne, revues	1520,25	
publications SNES	0,00	
DEPENSE TOTALE :		519 935,87
Variation POSITIVE des avoirs bancaires :		91 119,07
BILAN FINANCIER		
Avoirs existants au 30/09/2003 :		86 495,66
Excédent :		91 119,07
Avoirs existants au 30/09/2004 :		177 614,73

COMPTES D'EXPLOITATION 2004-2005

RECETTES		
Cotisations nettes encaissées		621 337,24
Cotisations nettes encaissées	621 337,24	
Ventes Publications		112,58
ventes publications SNES	112,58	
Souscriptions Dons Divers		1939,30
souscription	1939,30	
divers	0,00	
Subventions prêts		6 786,60
subventions	6 786,60	
prêts	0,00	
Vente de matériel		0,00
matériel informatique	0,00	
matériel duplication	0,00	
autre matériel	0,00	
Remboursement frais		0,00
remboursement S4	0,00	
remboursement syndiqués	0,00	
Produits financiers		4 608,16
produits financiers	4 608,16	
Produits divers		400,85
produits divers	400,85	
RECETTE TOTALE :		635 184,73

DEPENSES		
Cotisations		426 974,00
part S4+FSU	314 000,00	
Solde dû au S4 année antérieure	94 803,00	
part S2 Pas de Calais	18 171,00	
Investissements		1 696,71
matériel informatique	892,84	
entretien matériel informatique	0,00	
matériel reprographie	581,37	
achat immobilier	0,00	
autres	222,50	
Frais de personnels		23 528,53
salaires	14 652,79	
cotisations sociales	8 875,74	
Reprographie		36 858,08
fournitures	480,67	
achat de papier	1 966,90	
entretien et contrats	3 657,18	
impression	23 238,34	
façonnage	7 514,99	
Frais de communication		33 618,24
routage affranchissement	25 550,51	
téléphone minitel fax	4 787,53	
internet	27,00	
enveloppes	3 253,20	
Déplacements, manifestations...		28 405,48
déplacements, repas et stages	14 804,18	
stages	8 667,76	
frais de secrétariat	395,56	
manifestations : transport	0,00	
manifestations : matériel, location	4 537,98	
Charges et Local		17 817,28
travaux d'agencement	0,00	
réparations, entretien	666,54	
charges locatives	7 543,38	
impôts taxes assurances	8 500,00	
EDF GDF	1 107,36	
eau	0,00	
Frais financiers bancaires		12 558,21
charges financières	0,00	
frais de gestion	2 649,02	
remboursement emprunt	9 909,19	
Frais divers et exceptionnels		4 274,00
frais divers	2270,00	
frais exceptionnels	0,00	
diminution des placements	0,00	
presse quotidienne, revues	2 004,00	
publications SNES	0,00	
DEPENSE TOTALE :		585 730,53
Variation POSITIVE des avoirs bancaires :		49 454,20
BILAN FINANCIER		
Avoirs existants au 30/09/2004 :		177 614,73
Excédent :		49 454,20
Avoirs existants au 30/09/2005 :		227 068,93